



Paris, le - 4 AVR. 2023

Affaire suivie par :  
Mathieu LANNES, Cédric PEIGNAT et  
Théo SÉVÉNIER  
Bureau 1BLF  
Tél. : 01.53.18.71.02  
Mèl. : [DB-1BLF@finances.gouv.fr](mailto:DB-1BLF@finances.gouv.fr)  
Stéphanie ALIOTTI  
Bureau 2REC  
Tél. : 01.53.18.44.25  
Mèl. : [2rec.budget@finances.gouv.fr](mailto:2rec.budget@finances.gouv.fr)

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

À

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES  
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES  
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIÈRE  
MINISTÉRIELLE ET MESDAMES ET MESSIEURS LES  
RESPONSABLES DE PROGRAMME

NOR ECOB2309104C  
N° interne DF-1BLF-23-3461

**Objet : Projet de loi de finances pour 2024 - Élaboration des nomenclatures budgétaires**

**P.J. : 2 annexes**

La définition des nomenclatures budgétaires relatives au projet de loi de finances (PLF) pour 2024 constitue une phase essentielle permettant de construire le cadre de la budgétisation, de la présentation du PLF et de ses annexes, de la programmation et de la gestion.

Ces nomenclatures recouvrent les périmètres suivants :

- la **nomenclature par destination** (mission, programme, action), qui permet la présentation des PLF, notamment au travers de la justification au premier euro (JPE) figurant dans les projets annuels de performances (PAP) ;
- la **nomenclature des briques**, qui sous-tend les travaux de budgétisation ;
- la **nomenclature par activité**, construite en cohérence avec les actions et les briques, qui constitue le support de la programmation infra-annuelle et du suivi de son exécution ;
- enfin la **nomenclature du cadre de gestion (BOP/UO)** qui permet, au sein d'un programme, d'en désigner les responsables pour la gestion budgétaire et l'ordonnancement.

L'exercice doit conduire à s'interroger sur la pertinence des référentiels décrits ci-dessus dans le souci permanent de leur simplification et de leur adaptation aux réalités de la mise en œuvre des politiques publiques sur le terrain.

La préparation de la budgétisation 2024 doit permettre une appréciation et une évaluation complètes de la pertinence de la présentation actuelle des dépenses. Une revue de l'articulation et une rationalisation des missions, programmes et actions sont de nature à permettre un suivi consolidé, sur des périmètres mieux identifiés (regrouper par exemple des crédits dispersés sur plusieurs programmes ayant la même finalité, clarifier la dénomination des actions, fusionner des programmes ne représentant pas une masse importante en gestion, etc.). Par conséquent, la JPE des PAP en ressortira également améliorée.

S'agissant des cartographies de BOP/UO, elles devront être établies en tenant compte des choix de déconcentration budgétaire et dans un objectif de lisibilité, tant dans les documents

que dans Chorus, des désignations de responsables budgétaires (RBOP et RUO).

À l'exception des centres financiers (BOP/JO), les nomenclatures sont gérées dans le système d'information Tango ; il vous appartient de proposer au CBCM et à la direction du budget vos suggestions de modifications de l'outil selon le calendrier suivant :

- la nomenclature par destination devra être finalisée au plus tard le **vendredi 28 juillet**, afin de permettre la rédaction des PAP annexés au PLF pour 2024 ;
- le référentiel des briques, discuté lors des conférences de répartition, devra être finalisé au plus tard le **vendredi 1<sup>er</sup> septembre** ;
- la nomenclature par activités devra être finalisée au plus tard le **lundi 2 octobre**, afin de faciliter la réalisation des travaux de fin de gestion, ainsi que l'ouverture de la gestion anticipée. Les liens entre les activités et actions ou briques doivent être déterminés dès la saisie des propositions de modifications ;
- la nomenclature du cadre de gestion BOP/JO n'est pas prise en charge par l'application Tango, néanmoins les projets de cartographies de programmes devront être transmis au plus tard le **lundi 2 octobre** au bureau sectoriel concerné et au bureau 2REC, après avis des services du CBCM.

L'ouverture de Tango pour les saisies des propositions de modifications 2024 est prévue le **lundi 15 mai**.

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre de ces modalités et dans le respect des calendriers susmentionnés.

Pour le Ministre et par délégation  
**La directrice du budget**



**Mélanie JODER**